

La Lettre de **PARLY**



BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DES CO-PROPRIETAIRES ET RESIDENTS

SYNDICATS SECONDAIRES : UN ROLE DE PREMIERE IMPORTANCE

LE CIMENT DE PARLY 2

L'existence d'un syndicat secondaire par résidence est une des particularités de Parly 2.

L'élection par ces syndicats de conseils secondaires permanents est une des ses forces.

Ce sont ces équipes de volontaires bénévoles élus qui, pour une grande part, ont permis et permettent à Parly 2 d'être ce qu'il est aujourd'hui.

Leur présence dans les immeubles, dans les résidences, sur le terrain est la clé d'une surveillance étroite de l'entretien du patrimoine de chacun, autant que de l'amélioration du confort de tous.

Leur sens des responsabilités et leur implication quotidienne les font participer à l'amélioration de la gestion des dépenses de charges.

Leur représentativité et leurs contacts avec la vie des résidences en font des relais permanents entre les copropriétaires et le Syndic ou le Conseil principal qui peuvent ainsi mieux tenir compte de leurs avis et de leurs souhaits dans des analyses plus globales. Grâce à eux, la particularité et le style de chaque résidence peuvent s'exprimer en harmonie avec l'indispensable recherche de l'unité de Parly 2.

C'est une tâche difficile qu'ils accomplissent, nécessitant efficacité et convivialité, diplomatie et fermeté.

C'est une tâche primordiale pour laquelle ils doivent être félicités et encouragés.

Car ils constituent le ciment de Parly 2.

J.P. BARRERE

Les 36 Syndicats Secondaires des Résidences de Parly 2 tiennent cet automne leur Assemblée générale annuelle.

A cette occasion, ils votent leur budget et procèdent à l'élection des membres de leur Conseil.

Ces équipes de bénévoles jouent un rôle essentiel dans l'organisation et la vie de la Copropriété.



Une réunion du Conseil de Léna

ASSEMBLEES SECONDAIRES 1991

VOIR TABLEAU DETAILLE
PAR RESIDENCE ET COMMENTAIRES
PAGES 4 ET 5

M. et Mme GOUHIER

Profession intendant

Comment devient-on intendant à Parly 2 ?

Pas tout à fait par hasard... En 1977, nous habitons aux Ullis dans un ensemble immobilier à la fois austère et sinistre.

Au hasard de promenades ou de visites à des amis, nous avons pu découvrir le charme de Parly 2, apprécier l'environnement, l'espace et la verdure.

Par un contact avec la gérance, nous avons obtenu ce poste d'intendant qui présentait pour nous l'avantage de pouvoir travailler en couple.

Dire que l'installation fut facile serait exagéré. Pendant une année, il nous a fallu faire la connaissance de centaines d'habitants de la résidence Longchamp avec lesquels nous entretenons aujourd'hui de bonnes relations. Enfin, pour la plupart...

Comment concevez-vous votre rôle, votre mission ?

Notre mission est multiple, variée. Il nous faut veiller à la conservation du patrimoine, assurer la surveillance de la résidence, faire respecter le règlement de jouissance et de copropriété.

Nous avons également à surveiller l'entretien des parties communes, les interventions des entreprises, les anomalies sur les réseaux de distribution.

Nous devons enfin recevoir - aimablement bien sûr - les résidents et les visiteurs qui frappent à notre porte pour demander un service et obtenir un renseignement.

Beaucoup de choses ont-elles changé depuis votre installation ?

Oui. Et pas toujours en

bien. La mentalité de quelques résidents a malheureusement évolué dans le sens d'un certain laisser-aller, d'un certain égoïsme même.

Des personnes sont moins respectueuses de leur environnement. Davantage de dégradations sont constatées dans les bâtiments. Trop d'habitants estiment avoir plus de droits que de devoirs.

Quels sont les agréments, les inconvénients du métier ?

Nous ne vous étonnerons pas en insistant sur le plaisir que nous éprouvons au contact de résidents qui, dans l'ensemble, ont à notre égard, une attitude sympathique et une confiance profonde.

Le fait de travailler en couple dans un cadre agréable constitue, comme on vous l'a dit, un élément essentiel de satisfaction.

Quant aux astreintes, elles nous pèsent parfois. Le fait de ne pouvoir sortir ensemble le soir constitue une gêne à laquelle il est difficile d'échapper sauf à se faire remplacer pour assurer les urgences.

Avez-vous des remarques, des critiques, des suggestions ?

Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits de notre sort. Nous souhaite-



rions parfois davantage de respect de la part des jeunes et de compréhension de la part des parents.

Nous ne sommes pas toujours reconnus en tant que personne et cela nous attriste.

Sur un plan plus pratique, nos remarques porteront sur un développement du laisser-aller qui se traduit par un accroissement des actes de malveillance ou de vandalisme.

Davantage de rondes de nuit, un meilleur éclairage des squares permettraient sans doute d'améliorer la surveillance et la sécurité.

Malgré tout, Parly 2 bénéficie d'un meilleur état d'esprit que bon nombre d'autres ensembles immobiliers qu'il nous arrive de visiter à l'occasion.

Propos recueillis par
JF PEUMERY

TOUS CABLES, TOUS BRANCHES

Si vous désirez vous raccorder à la télévision câblée (19 chaînes disponibles, encore plus à venir),
appelez Téléservice au 42.04.42.04

Raccordement immédiat pour : Auteuil, Bagatelle, Breteuil, Gabriel, La Muette, Longchamp, Louvre, Maillot, Orsay, Passy, Ranelagh, Saint-Augustin, Saint-Honoré, Saint-Michel, Trocadéro, Tuileries.
Raccordement possible à l'automne 1991 : Concorde, Etoile, Foch, George V, Orangerie, Palais-Royal, Saint-Cloud, Varenne.

Les autres résidences seront raccordées courant 92.

LES PARLYSIENS ONT LA PAROLE...

Depuis plusieurs années, suite à des étés de sécheresse, nous voyons des thuyas brûlés qui entourent les jardins.

Ne faudrait-il pas inciter les résidents ayant des jardins à arroser les

thuyas ?

Ces thuyas qui souffrent de la sécheresse (ils brûlent à partir de + 40° et à - 20°) deviennent des thuyas "parapluie" avec le pied sans branchage.

Le budget des espaces verts risque d'être consi-

dérablement alourdi et nous allons tous y "contribuer".

L'image de Parly 2 "écran de verdure" ne doit pas être ternie !

H NORTIER
(ST-Honoré)

BIEN VEILLANT...

"Bénévole" : du latin bene volo, qui fait quelque chose de bonne grâce, bienveillant...", explique le Petit Robert.

Il est ainsi vrai que ces centaines de Parlysiennes et de Parlysiens ayant choisi de consacrer généreusement une partie de leurs loisirs à l'amélioration de la vie autour des squares, à l'entretien des bâtiments ou des espaces verts, à l'animation et à la communication entre les habitants de nos résidences, sont des femmes et des hommes bien veillant... Noble tâche assurément, ô combien exaltante lorsque l'un ou l'autre de ces bénévoles constate la concrétisation d'une initiative, l'aboutissement d'un projet, la réalisation d'un programme. Et légitime fierté de ces "bien veillant" qui, ayant décidé d'œuvrer positivement en faveur de la collectivité, voient l'une de leurs propositions prendre forme grâce au travail d'une équipe faisant passer l'intérêt général avant le souci particulier.

Soyons-en sûrs ! La poignée de rôleurs patentés, de négateurs impénitents, d'empêcheurs de tout poil ignore ces menus plaisirs. Il ne doit guère être enthousiasmant de semer sans cesse le doute, la suspicion, le mensonge pour assouvir quelque mauvaise rancœur générale ou quelque vaine querelle personnelle. L'on en viendrait presque à plaindre ces "mal veillant" si la mauvaise foi n'était pas leur première nature.

Sans doute l'œuvre accomplie par les membres des différentes instances de Parly 2 - Conseils principal et secondaires, commissions spécialisées - n'est-elle pas exempte de critiques, loin de là... A condition d'être positifs, constructifs voire encourageants, les avis, les remarques voire les reproches doivent être entendus "de bonne grâce". Les plaintes, les protestations, les vociférations doivent être condamnées sans autre forme de procès.

A tous égards, Parly 2 mérite mieux qu'un débat clochemerlesque nourri par une poignée de "mal veillant" moins soucieux d'aider une collectivité bien vivante que d'affirmer une personnalité mal vécue. Que les irréductibles adeptes du "ni-ni", du "ya-qua" ou du "non mais" sachent que leur énergie débordante serait bien utilisée auprès de ceux qui tentent de faire pour le mieux. Du côté des "bien veillant"...

Jean-François PEUMERY

PROLONGER L'EXISTENCE DE LA SAIC LE CHESNAY TRIANON EN 1994

La Saic Le Chesnay-Trianon a été créée en 1964 pour une durée de 30 ans afin d'assurer l'acquisition de terrains sur le site du Chesnay et de Rocquencourt, construire l'ensemble immobilier de Parly 2 et en assurer la gestion.

Jusqu'à la reddition des comptes de construction en 1981, les Parlysiens ont acquis des actions de la Saic Le Chesnay-Trianon, actions leur donnant jouissance d'un lot d'habitation défini qui devenait leur propriété. Pour devenir actionnaires et voir leur acquisition enregistrée, les acquéreurs ont acquitté des frais réduits (presque 50 % du coût pour l'achat d'un appartement en copropriété classique).

Après la reddition des comptes, l'ensemble est passé en copropriété sous le régime de la loi de 1965 et ceux des actionnaires qui le souhaitent se sont retrayés : ils ont alors acquitté des frais d'enregistrement et de notariat complémentaires. Les motivations du retrait étaient principalement : la possibilité d'hypothéquer plus aisément un bien en copropriété classique ou l'attitude des notaires peu enclins à "sortir des solutions classiques", bien qu'elles soient onéreuses pour les parlysiens (le passage en copropriété classique coûte plus de 10.000 F pour un 4 pièces type 2).

UNE MAJORITÉ D'ACTIONNAIRES

L'immense majorité des Parlysiens a choisi de demeurer "Copropriétaires-Actionnaires" et il s'est avéré que cette option était favorable et sans risques puisque la réputation de Parly 2 a été suffisante pour que la revente d'actions soit aussi aisée que la revente d'un appartement en copropriété classique : par exemple, contrairement à une idée "colportée", les banques les plus avisées n'augmentent pas leur taux d'emprunt pour une transaction sur des actions.

A fin 1991, plus de 75 % des

possesseurs de lots d'habitation ont encore le statut d'actionnaires : ils occupent leur appartement ou ils le donnent en location et ils sont satisfaits d'un statut qui contribue avantageusement à l'unité et à la cohésion de Parly 2.

Depuis 1982, la Saic Le Chesnay-Trianon assure la gestion de Parly 2 en tant que Syndic, elle satisfait aussi les Copropriétaires-Actionnaires ainsi que les Copropriétaires retraités.

DES RUMEURS SANS FONDEMENT

Comme le prévoient les statuts, les Actionnaires se prononceront lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire sur l'avenir de la SAIC prévu pour 1993 et décideront soit sa dissolution, soit son maintien pour une durée à définir.

Les avantages de l'existence de la Saic Le Chesnay-trianon vont bien au-delà d'une organisation qui a fait ses preuves dans la gestion de Parly 2, puisque cet organisme rassemble la majorité des Parlysiens et assure l'unité de l'ensemble.

Si des rumeurs ont circulé sur son avenir de la Saic Le Chesnay-trianon, elles sont assurément sans fondement. En effet, quels que soient les résultats des travaux actuels de la Commission Avenir de Parly 2 sur l'organisation future de la gestion, ces avantages qui persisteront sont suffisants pour justifier une décision de prorogation.

Il serait par ailleurs étonnant que la majorité des Actionnaires parlysiens prennent la décision de ne pas reconduire la Société, ce qui impliquerait pour eux d'avoir à acquitter le coût du passage en copropriété classique, soit près de 1 % de la valeur de leur appartement (c'est-à-dire 5.000 à 30.000 F environ).

Chacun doit donc se sentir rassuré et se préparer positivement à l'échéance de 1994.

P. Boulenger

LA NOUVELLE JEUNESSE DE NOTRE DAME



Au cours de l'été d'importants travaux ont été réalisés, à l'Eglise Notre-Dame de la Résurrection. Celle-ci est désormais parée de vert et d'ivoire, elle s'intègre au mieux dans son environnement. La réfection du parvis sera effectuée prochainement.

60% DES DEPENSES DE PARLY 2

Les budgets votés par les Syndicats Secondaires ont représenté en 1991 60 % des dépenses totales de Parly 2. Ils sont d'autant plus importants qu'ils décident du bon entretien de votre patrimoine et de la qualité de votre cadre de vie.

Sur un montant global, pour les 36 résidences de Parly 2, de 59.515.000 Frs, 44.390.000 Frs (75 %) représentent les dépenses de fonctionnement (gardiennage, entretien, nettoyage, éclairage, espaces verts, administration...) et 15.125.000 Frs sont affectés aux travaux dits "exceptionnels" dont les plus importants sont :

- étanchéité des terrasses (27 immeubles en 1991 - 36 depuis deux ans
- mise en conformité des portes d'ascenseurs (18 résidences en 1991 - 5 résidences en 1988 et 1989)
- réfection des halls et des cages d'escaliers (9 résidences en 1991 - 2 en 1990)

- installation de portiers téléphoniques ou digicodes (sur 278 immeubles, 157 sont équipés d'interphones et 16 de digicodes)

- fermeture de garages souterrains : 9 portes ont été installées sur les 28 garages de Parly 2.

- la date limite de mise en conformité de portes d'ascenseurs a été fixée par décret au 31 Décembre 1992. Les onze résidences de Parly 2 qui ne sont pas encore mises en règle avec la nouvelle législation devront prévoir cette dépense pour l'année prochaine.

Pour 1992, la Commission des Charges a recommandé, en ce

qui concerne le budget de fonctionnement, une hausse moyenne de 3,5 % par an de 1990 à 1992.

Quelques postes varient différemment :

- Entretien ascenseurs + 4 %
- EDF + 3 %
- Assurances + 4 %
- Eau froide + 8 %

A noter qu'il s'agit des budgets de fonctionnement n'incluant pas les travaux exceptionnels propres à chaque résidence.

Les travaux à envisager pour l'entretien des immeubles sont décidés par le Conseil Syndical Secondaire, en liaison avec l'architecte de la résidence et

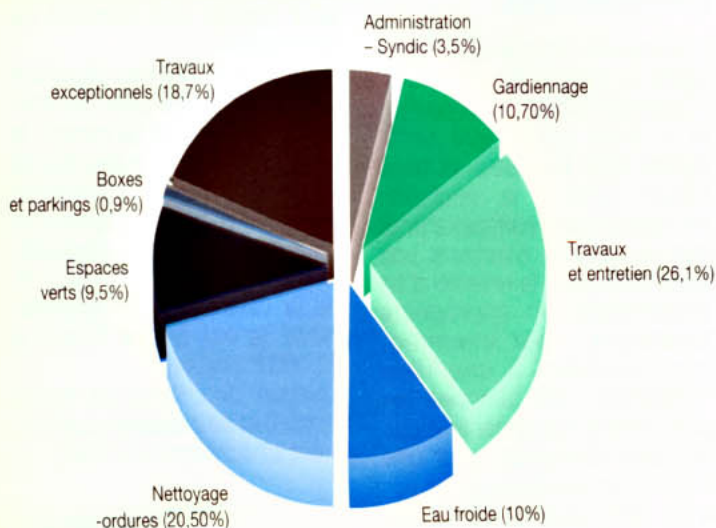
la gérance, au vu du rapport d'inspection établi par l'architecte. Les autres travaux d'entretien, de rénovation ou d'amélioration, tels que la réfection des halls et cages d'escalier, l'habillage des cabines d'ascenseurs, l'installation de portiers téléphoniques ou de digicodes sur les portes d'immeuble, l'installation de porte à l'entrée des boxes, l'aménagement des espaces verts, sont proposés par le Conseil Syndical, la gérance se chargeant de lancer les appels d'offres auprès des entreprises.

En définitive, l'Assemblée décidera, parmi les résolutions qui lui sont proposées, des travaux et des dépenses qu'elle souhaite engager en 1992. Cette décision est très importante car elle conditionne, outre le montant des charges à payer, la valeur de votre patrimoine et la qualité du cadre de vie.

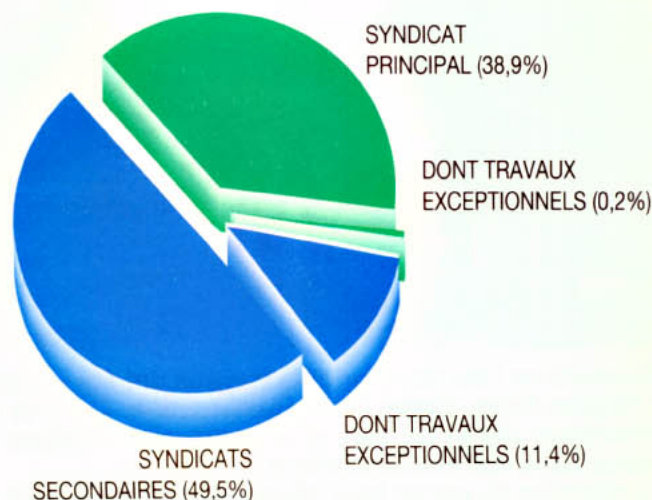
G. MERCIER
G. YOU

Le 5 Juin 1991, l'Assemblée Générale des copropriétaires a voté le budget de fonctionnement du Syndicat Principal. Aux Assemblées générales des Syndicats Secondaires qui se tiendront prochainement, vous serez soumis le budget de fonctionnement de votre résidence et les dépenses d'amélioration ou d'entretien envisagées par votre Conseil Syndical.

REPARTITION DES DEPENSES RELLES ENTRE SYNDICAT PRINCIPAL ET SECONDAIRE EN 1990



REPARTITION DES DEPENSES RELLES PAR FAMILLE EN 1990 POUR LES SYNDICATS SECONDAIRES



ASSEMBLEES SECONDAIRES 1991

CONSEILS SECONDAIRES : PARTICIPEZ

Si vous avez des idées, des suggestions et des propositions, venez prêter votre concours aux copropriétaires bénévoles qui composeront le prochain Conseil de votre Résidence. Pour présenter votre candidature, contactez le Président de votre Conseil.

Planning des Assemblées spéciales 1991

DATE ASSEMBLEE	RESIDENCE	SALLE
MARDI 22.10	PAL. ROYAL GEORGE V	PISCINE L3 CONS. PRINC.
JEUDI 24.10	SOLFERINO	C.CULTUREL
MARDI 05.11	ODEON SAINT MICHEL	PISCINE C3 CONS. PRINC.
JEUDI 07.11	OPERA ORSAY IENA	PISCINE C3 C.CULTUREL CONS. PRINC.
MARDI 12.11	BRETEUIL DAUPHINE MONCEAU	PISCINE M8 PISCINE C 12 PISCINE C3
JEUDI 14.11	CHAILLOT ST AUGUSTIN	C. CULTUREL CONS. PRINC.
MARDI 19.11	G. 1 ST GERMAIN PRE-CATELAN	GERANCE PISCINE L5 CONS. PRINC.
JEUDI 21.11	MAILLOT LONGCHAMP VARENNE	CONS. PRINC. PISCINE C12 PISCINE M3
MARDI 26.11	PASSY FOCH SAINT HONORE	C. SPORTIF PISCINE L3 CONS. PRINC.
MERCREDI 27.11	LOUVRE CONCORDE	A. MALRAUX CONS. PRINC.
JEUDI 28.11	TROCADERO BAGATELLE NEUILLY	C. CULTUREL CONS. PRINC. PISCINE L5
MARDI 03.12	GABRIEL RIVOLI TUILERIES	C. SPORTIF PISCINE C3 CONS. PRINC.
MERCREDI 04.12	ST JAMES	CONS. PRINC.
JEUDI 05.12	LA MUETTE SAINT CLOUD ETOILE	C. SPORTIF PISCINE L3 CONS. PRINC.
MARDI 10.12	ORANGERIE AUTEUIL	CONS. PRINC. C. CULTUREL

PREVOIR L'IMPREVISIBLE

PARLY 2 a eu 20 ans en 1990 et durant ces vingt premières années, nous avons pu investir en améliorations et embellissements de notre patrimoine. Commence maintenant une période où les dépenses de gros entretien telles que la réfection de l'étanchéité des toits terrasses (une étanchéité a une durée de vie de 20 à 25 ans) ou la remise en état des canalisations d'eau froide seront nécessaires et vont entraîner ponctuellement une augmentation importante des charges, quelquefois difficile à supporter pour certains copropriétaires.

Pour ceux qui souhaiteraient répartir cette dépense sur plusieurs années et n'envisageraient pas de le faire en relation avec leur banquier personnel, il existe des possibilités :

1/ Pour l'immédiat, une nouveauté : le prêt bancaire à la Copropriété :

Ce prêt est consenti aux Syndicats Secondaires (vote en Assemblée de l'autorisation donnée au Syndic de contracter un prêt bancaire) mais pour autant chaque copropriétaire a la possibilité de souscrire ou non à ce prêt.

Pour ceux qui ne souhaiteraient pas en bénéficier, il suffit de payer leur quote-part

en une seule fois et ils sont totalement désolidarisés des copropriétaires "emprunteurs".

Les problèmes de recouvrement des mensualités auprès des emprunteurs défaillants sont pris en charge par l'assurance de la banque.

2/ Pour l'avenir et lorsque les travaux à réaliser sont envisagés suffisamment longtemps à l'avance, il existe pour chaque copropriétaire la possibilité de souscrire auprès de son banquier un prêt Compte Epargne Logement aux conditions suivantes :

- être une personne physique et ne posséder qu'un seul compte

- possibilité à tout moment de retirer son argent (solde minimum 750 francs)

- obtention d'un prêt pour travaux d'amélioration de leur résidence principale ou secondaire au bout de 18 mois d'épargne et d'un minimum d'intérêts acquis de 500 francs

- prêt maximum y compris intérêts acquis de 150.000 francs

- durée du prêt : 2 à 15 ans
- taux hors assurance : 4,25 % l'an.

Mais là encore, il existe une solution au niveau des Syndicats Secondaires ; elle

consiste à voter chaque année en assemblée générale l'appel d'un fonds de prévoyance pour travaux

imprévus au cours de l'exercice. Une telle solution est à discuter avec les Conseils Syndicaux Secondaires.

TENNIS : TOURNOI "SURPRISE"

Le 16 Juin dernier, les amateurs de tennis de Parly 2 s'étaient donné rendez-vous pour participer à leur tournoi "surprise" annuel. Soleil, ambiance et amitié s'étaient joint à la fête qui s'est terminée par un cocktail sympathique.

J.P. Barrère, Président de

l'Association pour l'Animation de Parly 2, a remis leur prix aux participants.

Nous tenons à remercier la Banque Parisienne de Crédit et les commerçants du Centre commercial qui nous ont permis de récompenser les joueuses et les joueurs.

S. STEIB



SILENCE ET BRUIT

Le problème du bruit, c'est le silence : le silence des victimes.

Les victimes du bruit hésitent parfois à se plaindre. Beaucoup de personnes se découragent à l'avance pensant toute action futile et inefficace. Eh bien elles se trompent !

Elles doivent savoir qu'il existe un règlement de copropriété comprenant diverses mesures destinées à dissuader les tempéraments trop expansifs ou abrupts :

- observation verbale puis écrite de l'Intendant
- lettre de rappel puis de mise en demeure de la Gérance
- appel à la police puis action en justice.

Ces mesures devraient permettre à tous les résidents de vivre paisiblement dans le cadre tranquille qu'ils ont choisi.

Des conseils peuvent être obtenus auprès de la commission qualité de la vie du conseil syndical principal.

A. REISS

LE GOLF A PARLY 2

Amis de la "petite balle blanche", nous faisons appel à vous pour créer une activité de golf au sein de l'Association pour l'Animation de Parly 2. Si nous réunissons au moins 10 membres, nous pourrions bénéficier d'une réduction de 10 % environ sur les "tarifs publics" des golfs de la SEGL (Société Européenne de Golf et de Loisirs). Cette réduction concernera :

- l'achat de la carte "Green de France" pour l'utilisation de carnets de 20 et 40 tickets, donnant accès aux parcours 18 ou 9 trous
- les carnets de 20 ou 40 tickets
- les forfaits 5 jours sur 7 ou 7 jours sur 7
- l'achat d'équipement dans les "pro-shops" des terrains SEGL

Rappelons que les carnets de tickets permettent l'accès sur les 5 terrains SEGL suivants :



- Vilennes - 18 trous
- St Quentin en Yvelines - 2 de 18 trous
- St Aubin - 9 et 18 trous
- Chevry 2 - 9 et "9 trous compact"
- St Pierre du Perray - 18 trous

Si nous sommes suffisamment nombreux et motivés nous avons des projets tentants en France et à l'étranger.

Nous espérons que vous serez nombreux à répondre à notre projet et attendons vos inscriptions à l'adresse de l'Association.

Golfiquement vôtre

Jean BASSO-BERT



CLUB ARS

Les inscriptions ont repris depuis le 19 septembre au CLUB ARS, mais vous pouvez encore vous inscrire aux nombreux cours qui vous sont proposés : danse, yoga, peinture, musique, bridge, langues, artisanat, etc...

Des sorties théâtre à Paris sont également au programme et une bibliothèque de prêt est à votre disposition tous les jours de la semaine.

Les activités reprennent le 1^{er} octobre. Venez vous renseigner au CLUB ARS vous y serez bien accueilli les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h et le mercredi de 10 h à 20 h, résidence Auteuil-Trocadero.



PEUGEOT 106
LA SURPRISE DE TAILLE

Le **C**hesnay
Automobiles



36-38, rue de Moxouris, 78150 LE CHESNAY PARLY II ☎ 39.54.52.76
SERVICE RAPIDE : 2, avenue du Chesnay. R.N. 307, 78150 LE CHESNAY ☎ 39.54.15.12

votre concessionnaire PEUGEOT TALBOT

UNE ASSEMBLEE GENERALE REUSSIE OUI, MAIS...

Avec un taux de participation global de 56,23 %, notre Assemblée Générale annuelle de copropriété du 5/6/91 peut être considérée comme réussie, surtout lorsque l'on sait qu'elle concerne 7.500 appartements.

Cependant, des différences importantes séparent les 36 résidences. Mis à part Ranelagh, propriété d'un seul investisseur, qui n'était ni présent ni représenté, les 35 autres résidences ont réalisé des pourcentages de participation allant de 44 % (Monceau) à 98,29 % (Foch), 7 résidences restent au-dessous de la barre des 50 %.

Plus inquiétant : seulement 6 résidences dépassent la barre des 2/3 : Foch, Auteuil, Trocadéro, Palais-Royal, Etoile, St-Cloud.

Est-ce à dire que les résolutions nécessitant une majorité qualifiée des 2/3 sont pratiquement impossibles à envisager pour l'avenir ?

Si c'était le cas, il faudrait faire notre deuil des modifications, pourtant rendues nécessaires, d'un règlement de copro-

priété qui a plus de 20 ans.

A moins d'un sursaut général, et d'une mobilisation plus importante de chacun d'entre nous, ce qui suppose des efforts encore plus grands de communication.

La copropriété revêt assurément bien des avantages. Elle comporte cependant certaines contraintes...

Jacques VIALLA

PISCINES

La saison des piscines s'est déroulée, comme prévu, du 6 Juin au 15 Septembre. Le beau temps dont a bénéficié la région parisienne en a favorisé la fréquentation.

Grâce à la compétence, la gentillesse et l'autorité de surveillants de baignade, aucun incident notable n'est venu perturber la bonne ambiance qui a régné cet été.

Toutefois, il sera nécessaire pour la saison 1992 d'envisager une révision du règlement pour modifier en particulier le nombre d'invités par titulaire de carte-piscine.

Enfin, la surveillance par une société extérieure, mise à nouveau en place cette année, a démontré son utilité. Par son efficacité, elle a pu limiter le nombre de "bains de minuit" pratiqués généralement par des groupes extérieurs à Parly 2 ; nous étudierons les moyens de rendre encore plus efficace cette surveillance pour l'année prochaine.

RISQUES D'INCENDIES DES PRECAUTIONS ELEMENTAIRES

Plusieurs sinistres s'étant récemment déclarés dans la région – dont quelques uns à Parly 2 – le Lieutenant Colonel Grimm, commandant le centre de secours des sapeurs pompiers de Versailles, nous a adressé un courrier rappelant les précautions élémentaires à respecter pour limiter les risques d'incendie.

- Dans les cuisines, veillez à l'état de l'installation électrique, ne pas placer les objets inflammables trop près du feu et contrôler régulièrement la date d'utilisation du tuyau du gaz.

- Dans les caves, veillez

également aux installations électriques défectueuses, et n'entreposez pas d'importants produits inflammables tels que alcools, huiles, essences, ainsi que des bouteilles de gaz liquéfié (butane, propane).

- Dans les chambres, ne surchargez pas les prises de courant électrique et ne laissez pas les enfants sans surveillance.

- Les vide-ordures et poubelles ne doivent pas être utilisés comme cendriers.



DES ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE TECHNIQUE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN OU LES BESOINS INDUSTRIELS

• GESTION TECHNIQUE ET THERMIQUE D'IMMEUBLES :

Chauffage et climatisation, conditionnement d'air, installations électriques HT et BT, ascenseurs et appareils élévateurs, groupes électrogènes, automatismes et systèmes, prestations tout corps d'état, géothermie.

AGENCE RÉGION PARIS-SUD
381, av. du Général de Gaulle
92140 Clamart
Tél. 46 32 21 21

AGENCE ILE-DE-FRANCE
Carrefour du Tapis-Vert
92365 Meudon-la-Forêt Cédex
Tél. : (1) 46.31.09.24



Siège social

46, rue Letort - 78883 PARIS Cédex 18 - Tél. (1) 49 25 45 00 - Télécopie (1) 49 25 45 45

AGENCE PARIS
7, boulevard Ney 75018 Paris
Tél. (1) 42 38 81 12
AGENCE RÉGION PARIS NORD
1, rue Ambroise Croizat - Zone industrielle
95100 Argenteuil
Tél. (1) 39 82 09 62

PARLY EVASION



Au cours du voyage à Moscou et St Petersburg

DES IDEES PLEIN LES TETES

Un groupe de parlysiens s'est réuni le 10 juin dans un décor de vacances et une ambiance de détente.

Elle a permis un rapide rappel des réalisations de PARLY EVASION depuis sa création en Novembre 1988 et de sa mission qui est de rapprocher les Parlysiens en leur permettant des rencontres sous forme de conférences, de visites et de voyages. La discussion fut animée pour le choix des destinations 1992.

Voici les idées retenues :

- Conférences à Parly 2, une en hiver, une au printemps.
 - Visites d'Hiver et de Printemps (4 à 5 visites de PARIS, VERSAILLES méconnu).
 - Excursions, les "PARLY BALADES" d'une durée d'une ou deux journées (Avril, Mai, Juin, Octobre).
 - Voyages :
 - PRINTEMPS : "Sur les traces de l'Empire Austro Hongrois SALZBOURG/VIENNE/La vallée du DANUBE/BUDAPEST
Aller retour par avion.
 - AUTOMNE : Grand voyage annuel au MEXIQUE MEXICO/VILLAHERMOSA/PALENQUE/MERIDA/UXMAL/CHICHENITZA/CACUN/OAXACA/ACAPULCO
Aller et retour par avion - 12/13 jours
 - REVEILLON 92/93 : à l'étude
- L'équipe de PARLY EVASION s'est mise au travail sur la base de ces souhaits.

Récents retours...

CROISIERE ADRIATIQUE :

Du 20 au 27 Mai dernier, plusieurs Parlysiens se sont embarqués pour cette croisière.

Favorisés par le temps de Gènes à Venise, ils ont beaucoup apprécié les escales et visites de ROME, OLYMPIE, et plus spécialement CORFOU et DUBROVNIK.

La croisière s'est terminée par un court et enchanteur séjour à VENISE - belle conclusion à ce périple.

DE PARLY 2 A PARLY 2 VIA MOSCOU ET SAINT PETERSBOURG

Ils sont partis le 18 Juin de Parly 2 pour y revenir le 23 en étant passé par Moscou et Saint-Petersbourg.

Ces résidents d'Auteuil et de Foch ont pu découvrir les splendeurs et les contrastes de ces grandes villes soviétiques et de leurs environs.

Ils sont revenus enchantés d'un voyage rendu passionnant par la possibilité d'observer les réalités locales par comparaison avec les informations qui nous parviennent.

A. BERTIN

Prochains departs...

BALI-CELEBES

Le départ initialement prévu le 12 Octobre prochain, est reporté à la demande des participants, au Printemps 1992.

La date envisagée serait le 28 Mars 1992.

Les personnes qui n'étaient pas disponibles en Octobre peuvent se joindre au groupe car il reste quelques places. Le programme est inchangé.

VOYAGE DE FIN D'ANNEE ET REVEILLON 1991

COPENHAGUE du 29 Décembre 91 au 3 Janvier 92

Programme détaillé sur demande - inscriptions ouvertes dès maintenant - nombre de places limitées à 30 passagers.

Prévu en autocar de grand luxe ce qui permet de séjourner à HAMBURG, d'effectuer une traversée en ferry, de visiter Copenhague, Mais aussi de pouvoir réaliser une excursion dans le JUTLAND (ROSKIDE, ELSENEUR, le château de KRONBORG (Hamlet)... et de revenir avec une escale à BREME et COLOGNE.

Sans oublier le Réveillon à l'Hôtel ADMIRAL sur le port de COPENHAGUE pour 6.700 F par personne.

(Organisé par TRAVIA licence A. 292).

La Lettre de Parly 2 / Ont participé à la réalisation de ce numéro J.P. Barrère, A. Bertin, P. Boulenger, J. Grangerot, G. Mercier, J.F. Peumery, C. Pitrou, A. Pradaud, A. Reiss, C. Yollant, C. You / Photos : Ch. Daumerie / Bulletin d'information et de liaison des copropriétaires et résidents de Parly 2 / Local postal 376 - 78158 LE CHESNAY CEDEX. Tél. : 39.55.31.11. / Directeur de la Publication : J.P. Barrère / Création, maquette, réalisation : EPSILON, 39.51.53.52 / Mise sous pli : ARTS et BOIS, 39.54.70.77



BANQUE PARISIENNE DE CREDIT

**DANS UNE BANQUE MOYENNE
LES CLIENTS SONT PLUS
GRANDS**



Agence PARLY 2 - Centre Commercial PARLY 2 - 78150 LE CHESNAY - Tél. : 39.54.20.38